



COMMUNE
LE VIGNON-EN-QUERCY

PROCES VERBAL

Nombre de membres en En exercice : 19

Le 17 novembre 2023, à 20h00.

Le Conseil Municipal de la commune de Le Vignon-en-Quercy, dument convoqué le 10 novembre 2023, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Lasvaux

Sont présents : Marielle ALARY, Pierre FOUCHÉ, Catherine LOUBIERE, Pierre LABANT, Christian DAURAT, Danielle MORINIERE, Anne LEYMAT, Pierre LEYMAT, Jean-Pierre RUARD, Martine GARNIER, Valérie MEVOLLON-TALLIS, Patrick FAURI, Magalie GERAUD

Excusées et représentées : Théo BELAUBRE, Christiane BOYER, Louis BONNEVAL

Excusée : Nicole CASAGRANDE,

Absents : Jean-Paul BOURDET, Cendrine CHANTEPIE

Secrétaire de séance : Valérie MEVOLLON-TALLIS

Ordre du jour

- Tarif cantine 2024
- Décision modificative N°4 budget commune – Filet de sécurité
- Subvention exceptionnelle au club de football « entente Cazillac-Sarrazac » et au comité des fêtes Festivi'gnon
- Décision modificative N° 5 budget commune – subventions exceptionnelles
- Décision modificative N° 1 budget assainissement – Provision pour créances douteuses

Questions diverses

- Point école
- Retour commission CAUVALDOR
- Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service public de l'assainissement collectif (RPQS)
- Subvention exceptionnelle collègue
- Avis sur le projet régional de santé CAUVALDOR
- Mur du moulin de Lasvaux (devis)

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19H00.

Arrivée de Mme Valérie MEVOLLON-TALLIS à 19H05.

Mme Valérie MEVOLLON-TALLIS est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité (16 votants).

Madame la maire demande l'approbation du conseil municipal pour l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour :

- Commission Entente épareuse : approbation de la participation de la commune au paiement de la facture des Ets LAGARRIGUE SAS pour 1/5.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

53-2023 Commission Entente épareuse : approbation de la participation de la commune au paiement de la facture des Ets LAGARRIGUE SAS pour 1/5

Madame la maire expose au conseil municipal que la convention de l'entente épareuse qui existe évoque le remboursement des frais d'entretien courants du tracteur épareuse à prorata des heures d'éparage effectuées.

Une grosse panne sur le tracteur, non conventionnelle a eu lieu pour une somme TTC de 9 829,84 €.

Lors de la dernière commission élagage du 14 novembre 2023, il a été acté par les délégués de la commission éparage que la commune de Cavagnac, qui paie les factures et se fait rembourser ensuite selon la convention en cours, paiera la facture N° 3221934 et demandera le remboursement en cinq parts égales, entre les 5 communes de Cavagnac, Condat, Le Vignon en Quercy, Saint Michel de Bannières et Strenquels, le syndicat intercommunal de la tourmente n'ayant aucun usage du tracteur épareuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Se prononce favorablement pour la participation à 1/5 par les 5 communes, pour la somme de 1 965,96 € TTC sur 9 829,84 € TTC de réparation.
- Autorise madame la maire à signer toute pièce en lien avec ce sujet.

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

54-2023 Tarif cantine 2024

Madame la Maire informe le conseil municipal que le Département, responsable du service de restauration des collèges, a fixé les tarifs repas pour l'année 2024 :

- Repas enfant = 3.90 €
- Repas adulte = 4.50 €

Madame la Maire propose en conséquence de fixer à **3,90 € le repas enfant** à facturer aux familles et de fixer à **4.50 € à compter au 1^{er} janvier 2024 le prix du repas facturé aux adultes**.

Elle précise que les frais de confection des repas par le personnel communal n'est pas compris dans ces tarifs et reste à charge de la commune. Ces frais sont intégrés au frais de fonctionnement du RPI et répartis entre les communes membres.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil

- DECIDE de fixer le tarif 2024 des repas enfant servis dans les cantines de Cazillac et Les Quatre-Routes-du-Lot comme suit :

- Le repas enfant : 3,90 €
- Le repas adulte : 4.50 €

- DIT que les crédits nécessaires au paiement des repas au collège de Vayrac seront inscrits au budget.

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

55-2023 Décision modificative N° 4 – Budget commune – Filet de sécurité

Madame la maire rappelle les modalités de la dotation « filet de sécurité 2022 » :
L'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2022 du 16 août 2022 avait mis en place un mécanisme de filet de sécurité inflation pour les communes, EPCI et syndicats les plus fragilisés financièrement par la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation en 2022, ainsi que par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique intervenue en juillet 2022. Ne correspondant pas aux communes les plus impactées par l'augmentation des coûts de l'électricité, la commune doit rembourser cette avance de fiscalité sur l'exercice 2023 et doit voter des crédits supplémentaires afin de régulariser.

Dépenses

Chap.	Compte	Op	Nature	OUVERT	RÉDUIT
65	65888		AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	6 680.00	
				6 680.00	

Recettes

Chap.	Compte	Op	Nature	OUVERT	RÉDUIT
74	74748		Participations autres communes	6 680.00	
				6 680.00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de procéder au virement des crédits ci-dessus

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Marielle Alary :

Le fait d'éteindre l'éclairage public pendant la nuit profonde, d'avoir impliqué les associations dans les économies d'énergies, de ne pas avoir utilisé la salle de Lasvaux durant les 3 mois d'hiver nous a permis de diminuer la consommation d'énergie, et donc de contenir les impacts de l'augmentation. Pour les communes qui font partie du groupement d'achat comme la nôtre, l'électricité devrait avoir tendance à diminuer en 2024, selon Territoire Energie.

56-2023 Attribution de subventions exceptionnelle : club de football et comité des fêtes Festi'Vignon

Mme Magalie GERAUD et M. Théo BELAUBRE (représenté par Anne LEYMAT) ne prennent pas part au vote.

La commune de Le Vignon-en-Quercy participe activement au développement de la vie associative par le biais d'aides. Elle accorde diverses subventions afin de les aider.

Madame la maire a reçu 2 demandes de subventions :

- Du club de football de l'entente Cazillac-Sarrazac afin de financer les filets de but pour le stade des Quatre-Routes du Lot
- Du comité FestiVi'gnon afin de les aider pour l'illumination des vitrines de Noël

Elle propose aux conseillers d'accorder ces subventions exceptionnelles au club de football Entente Cazillac-Sarrazac dans le cadre du financement des filets de but pour le stade des Quatre-Routes du Lot et au comité FestiVi'gnon afin de les aider pour l'illumination de Noël.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Décide d'attribuer la subvention exceptionnelle pour le financement des filets de but pour un montant de 300.00€ au club de football de l'entente Cazillac-Sarrazac
-
- Décide d'attribuer la subvention exceptionnelle au comité FestiVi'gnon pour un montant de 800.00€ afin de les aider pour les illuminations de Noël
- Dit que les crédits correspondants sont prévus au Budget Primitif 2023

Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

Marielle Alary : L'opération vitrines de Noël est une opération organisée par la FDAC (fédération des associations de commerçants) et qui a permis à 8 associations dont la nôtre d'avoir une vitrine animée. L'opération est subventionnée à 70 %, mais les communes concernées ont décidé de participer aussi car cela contribue à leur attractivité.

57-2023 Décision modificative N° 5 – Budget commune - Subventions exceptionnelles

Madame la maire informe le conseil qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de verser les subventions au club de football et au comité FestiVi'gnon :

Dépense fonctionnement

Chap.	Compte	Op	Nature	OUVERT	RÉDUIT
65	65748		Autres personnes de droit privé	1 100.00	
				1 100.00	

Recette fonctionnement

Chap.	Compte	Op	Nature	OUVERT	RÉDUIT
74	74748		Participations autres communes	1 100.00	
				1 100.00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de procéder au virement des crédits ci-dessus

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

58-2023 Décision modificative N° 1 – Budget assainissement – Provision pour créances douteuses

Madame la maire informe le conseil qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin d'émettre un mandat de provisions pour créances douteuses :

Crédits ouverts

Chap.	Compte	Op	Nature	OUVERT	RÉDUIT
68	6817		Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circul	959.00	
				959.00	

Crédits réduits

Cha p.	Compte	Op	Nature	OUVERT	RÉDUIT
011	6063		Fournitures d'entretien et petit équipement		959.00
					959.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de procéder au virement des crédits ci-dessus

Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Questions diverses :

Point école Catherine Loubière :

Le premier conseil d'école a eu lieu. Les effectifs sont les suivants pour le RPI : 168 élèves dont 70 à Cazillac et St Michel en maternelle et 98 aux Quatre-Routes.

Pour l'instant, pas de problème d'effectifs sur le RPI.

Les CE1, CE2, CM1, CM2 iront au ski au Lioran du 12 janvier au 2 février (avec des séances de 2 h de cours) Le financement sera fait à hauteur d'un tiers par l'école, un tiers par les parents, un tiers par les communes du RPI. Notons que l'association des parents d'élèves a remis un chèque de 13 000 euros aux écoles, ce qui va permettre de réaliser pas mal d'activités.

Notons aussi que les résultats des élèves de l'école des Quatre Routes sont les meilleurs en globalité au collège de Vayrac, par suite des évaluations nationales.

Des travaux d'amélioration ont été réalisés à la cantine des Quatre Routes.

Point Travaux eau Cazillac : Christian Daurat

Les travaux se déroulent normalement et sont situés actuellement sur la partie haute de Cazillac. L'entreprise Capraro reprendra quant à elle en début d'année. Il y aura des reprises de revêtement à faire mais lorsque les travaux seront terminés.

Notons que ces travaux sont très importants pour la sécurisation du réseau d'eau potable, c'est le SMECMVD le maître d'œuvre.

A cette occasion 5 bornes à incendie ont été installées par la commune, ce qui sécurise une grande partie de Cazillac. Elles ne sont pas encore opérationnelles.

Point Syded Pierre Fouché

A partir de janvier 2023, la loi obligera la réduction du volume des déchets ménagers.

A cette occasion, le Syded relance une campagne de sensibilisation au compostage, soit de manière individuelle, soit de manière collective.

Il se tient à disposition pour accompagner ces distributions par des petites formations sur place.

Sur la commune, il y a très peu de déchets dans les écoles car ils partent vers des poulaillers. La Cerisaie s'est équipée d'un composteur collectif. A voir comment nous allons poursuivre l'incitation au compostage, d'autant que l'année prochaine aussi, les déchets verts (feuilles et tonte) ne seront plus admis à la déchetterie.

RPQS syndicat de la Tourmente Assainissement : *Marielle Alary présente le rapport sur la station de la Tourmente située à Strenquels et qui concerne l'assainissement des 4 Routes. Ce rapport est consultable en mairie.*

Demande subvention voyage :

Un professeur d'Anglais du collège de Martel demande une aide exceptionnelle pour un voyage scolaire pour 2 enfants de la commune. La majorité des élus n'est pas favorable, pour éviter un précédent en donnant une aide sur simple demande, La commune participe à l'APE du collège et accueillera volontiers toute action éducative permettant de réduire le cout du voyage.

Moulin de Lasvaux :

Marielle Alary (mairie), présente la situation du mur de la retenue du moulin de Lasvaux, consécutivement à la demande des propriétaires d'évoquer celle-ci en conseil municipal.

Au mois de mai dernier lors d'une rencontre avec Pierre Fouché, M. et Mme Loubière, propriétaires du Moulin, Sébastien Chanet, maçon et Anne D'Abbadie D'Arrast nous avons constaté l'éboulement de 6 ml de mur de la retenue d'eau du moulin en aval du bief.

Un chemin rural surplombe le mur, des arbres ont été coupés il y a quelques années par M. Loubière, il reste les souches. Selon M. Loubière, la commune doit prendre à sa charge la réfection du mur effondré sur le seul effet des racines d'arbres.

Mme Alary précise qu'elle s'était engagée à demander des devis, qu'elle a ensuite pris le conseil d'un géomètre, et consulté la GEMAPI.

Les trois devis n'ont été faits qu'à partir du mois d'août, d'où la demande de M. Loubière qui s'inquiète des hautes eaux qui arrivent.

Compte tenu de la difficulté de déterminer les responsabilités de chacun et précision faite que les élus ont déjà travaillé cette question en réunion municipale, il est proposé une participation pour moitié à chacun des protagonistes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H56.